

Docteur G. HEUYER

ENQUÊTE

SUR LA

DÉLINQUANCE JUVÉNILE

ÉTUDE DE 400 DOSSIERS

POUR L'ENFANCE " COUPABLE "

9, rue Guy de la Brosse, PARIS (V^e arr.)

1942

Prix : 12 francs

POUR L'ENFANCE " COUPABLE "

Revue d'étude et d'information au service de l'enfance anormale et dévoyée
(fondée en 1935)

9, RUE GUY DE LA BROUSSE, PARIS (V^E A^{RRT})

TÉL. GOBELINS 16-62

COMITÉ DE PATRONAGE :

Mme R. DE BILLY ; Mme GUICHARD, Secrétaire générale de la Sauvegarde de l'Adolescence-SERVICE SOCIAL ; D^r G. HEUYER, D^r G. PAUL-BONCOUR, D^r HENRI WALLON ; J. RAFFENEL, Commissaire national-adjoint du Secours National.

COMITÉ DE DIRECTION :

Président..... M. DONNEDIEU DE VABRES, Professeur de droit criminel à la Faculté de Paris.

Membres..... MM. A. GUILLEMIN ; HENRY VAN ETEN, secrétaire.

La BIBLIOTHÈQUE de " Pour l'Enfance coupable " est ouverte tous les jours de 10 à 17 heures

ÉDITIONS DE " POUR L'ENFANCE " COUPABLE "

**La Formation des Educateurs
pour les Internats de Mineurs délinquants**
par le Dr J. DUBLINEAU

Ancien Médecin de l'Institut Médico-Pédagogique
d'Armentières

Médecin de l'Hôpital psychiatrique de Ville-Evrard

Une brochure, 24 pages ; FRANCO : 2 fr.

**CE QU'IL FAUT SAVOIR DU PROBLÈME
DE L'ADOLESCENCE COUPABLE**

par Henry van ETEN

2^e édition revue et complétée

Une brochure illustrée, 52 pages ; FRANCO : 3 fr. 50

**Buts et Techniques de la Rééducation
dans les troubles du caractère de l'Enfance**

par le Dr J. DUBLINEAU

Ancien Médecin de l'Institut Médico-Pédagogique
d'Armentières

Médecin de l'Hôpital psychiatrique de Ville-Evrard

Une brochure, 32 pages ; FRANCO : 3 fr.

La Psychanalyse et les Jeunes Délinquants

par Charles BAUDOIN

(2^e édition)

Une brochure, 20 pages ; FRANCO : 3 francs

(Envoi franco de port et d'emballage)

Chèques postaux : H. van Eten, Paris 866-19

ENQUÊTE sur la DÉLINQUANCE JUVÉNILE⁽¹⁾

ÉTUDE DE 400 DOSSIERS

PLAN

Voici le plan que nous avons adopté dans notre étude sur la Délinquance juvénile.

1° IDENTITÉ.

Nom.
Age.
Date.

II° SITUATION LÉGALE DE LA FAMILLE.

Famille normalement constituée.
Famille nombreuse (1^{er} et 2^e moifié).
Enfant unique.
Enfant naturel.

Famille dissociée par :

parents divorcés
parents séparés
2 parents morts
1 parent mort
remariage d'un parent
remariage des 2 parents
concubinage d'un parent
concubinage des 2 parents
maladie
mésentente

III° SITUATION MORALE DE LA FAMILLE.

Débilité intellectuelle :
d'un parent
des 2 parents

Troubles mentaux :
psychopathie
internement

d'un parent
des 2 parents
d'un collatéral

Suicide dans la famille

Troubles du caractère :
d'un parent
des 2 parents

Amoralité
Alcoolisme
Délinquance

(1) Nous remercions nos collaborateurs MM. les Docteurs G. et L. qui nous ont permis de mener à bien cette enquête.

d'un parent
des 2 parents
d'un collatéral

Parents :

de races différentes
de nationalités différentes
les 2 parents étrangers

Manque de surveillance
Taudis.

Education activement mauvaise.

Conditions affectives :

Jalousie.
Manque de tendresse.
Antipathie, réaction d'opposition.
Situation inférieure.
Trop de tendresse, faiblesse.

IV° SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA FAMILLE.

Origine urbaine.
Origine rurale.
(Voir *Administration Pénitentiaire*, pages 58 et 65.)

V° INDIVIDU.

Antécédents héréditaires :

Grands-parents
Parents

Alcoolisme
Tuberculose
Syphilis avérée
Hérédité suspecte
Troubles du caractère
Amoralité
Délinquance
Troubles mentaux
Suicide
Affections neurologiques
Débilité intellectuelle

Antécédents collatéraux :

Frères et sœurs

Demi-frères et demi-sœurs

Arriération intellectuelle
Troubles mentaux
Suicide
Epilepsie
Convulsions
Alcoolisme
Troubles du caractère
Délinquance
Amoralité
Tuberculose
Maladies graves
Morts en bas âge
Fausses couches de la mère
Affections neurologiques congénitales

F13I34



Antécédents personnels :

Naissance :

avant terme
en état d'asphyxie
traumatisme obstétrical

Premier développement :

Retard
Dissociation
Précocité
Enurésie tardive isolée
Rachitisme

Antécédents comitiaux :

Convulsions (1^{re} et 2^e années)
Epilepsie
Somnambulisme

Toutes les affections acquises graves

VI° SCOLARITÉ.

Fréquentation scolaire :

régulière
irrégulière
écoles publiques
écoles privées

Renvoi d'écoles (nombre)

Niveau scolaire :

normal
retard
analphabétisme

Apprentissage ou non.

Au moment du délit :

travail
chômage
apprentissage

Renvoi de places.

VII° INTELLIGENCE.

Niveau mental :

Bien doué
Intelligence moyenne
Intelligence inférieure
Niveau limite (10 ans)
Débilité intellectuelle
Imbécillité

VIII° CARACTÈRE.

Troubles légers :

Petite émotivité
Emotivité
Cyclothymie
Petits pervers et pervers
Suggestibilité
Impulsivité, irascibilité

Troubles graves :

Grande instabilité
Troubles épileptiques

Paranoïaques
Pervers

IX° ETAT PHYSIQUE.

Retard du développement physique.
Chétivité.
Infirmités.
Signes d'hérédo-syphilis.
— de dégénérescence.
— de rachitisme.
Retard de la puberté.
Précocité de la puberté.
Disendocrinie.
Alcoolisme acquis.
Tuberculose.
Maladies nerveuses organiques (y compris l'épilepsie).
Maladies diverses.
Tatouages.
Signes cliniques d'homosexualité.

X° DÉLIT.

Vagabondage :

isolé ou en bande
simple
associé à un autre délit :
vol
prostitution (filles, garçons)
port d'arme prohibé
mendicité
abus de confiance, etc...

spécial

Vol :

domestique
de jouissance
généreux
de compensation
utilitaire :
simple
cambriolage
vol à main armée
vol en bande
vol et meurtre
escroquerie ou
abus de confiance

Coups et blessures.

Meurtres et crimes.

Ivresse.

Délits sexuels :

Outrage à a pudeur
Attentats aux mœurs

Prostitution :

hétérosexuelle
homosexuelle

Récidives.

ENQUÊTE SUR LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

TABEAU 1

Statistique d'ensemble portant sur 400 cas, provenant :

Sauvegarde de l'Adolescence et Aide morale à la Jeunesse traduite en justice	100
Maison d'Education surveillée de Fresnes.....	50
P. E. A. 1936	100
P. E. A. 1939	115
P. E. A. 1940	35

Le P. E. A. ne reçoit que des garçons. C'est pourquoi le nombre des garçons, dans notre statistique, dépasse le chiffre réel de leur proportion dans le nombre global des délinquants mineurs. D'après les chiffres fournis par l'Administration pénitentiaire, il y avait, pour les 1.713 pupilles des Maisons d'éducation surveillée de toute la France, en mai 1939 :

Pupilles de sexe masculin : 86 %
Pupilles de sexe féminin : 14 %

alors que nos chiffres correspondants sont 98 % et 2 %.

Le tableau suivant donne l'âge des enfants et des adolescents au moment de la constitution du dossier. Il faut remarquer qu'il s'agissait, dans un grand nombre de cas, de récidivistes qui étaient passés deux ou trois fois, ou même davantage, devant le T. E. A. ; dans d'autres cas, les enfants avaient commis des vols, des fugues à plusieurs reprises avant de passer devant le T. E. A. Il serait très important de connaître l'âge de l'enfant lors de son premier délit, mais cette indication étant souvent inexacte, nous avons préféré donner l'âge au moment de la constitution du dossier.

TABEAU 2

Age des enfants et adolescents examinés

9 ans	0,25 %	15 ans	19,00 %
10 ans	0,25 %	16 ans	27,75 %
11 ans	0,25 %	17 ans	26,50 %
12 ans	0,75 %	18 ans	11,50 %
13 ans	3,00 %	19 ans	3,00 %
14 ans	7,00 %	20 ans	0,50 %
		Inconnu : 0,25 %	

Les plus jeunes enfants que nous avons examinés avaient 9 ans ; le nombre d'enfants au-dessous de 13 ans était minime. A partir de cet âge, le nombre de délinquants augmente jusqu'à 16 ans ; il reste à peu près stationnaire jusqu'à 17 ans, pour diminuer rapidement à partir de cet âge.

« Le problème de la délinquance infantile et juvénile est, au point de vue pratique, la plus importante des questions criminologiques qui puissent être traitées. Si elle était heureusement résolue, la plupart des problèmes médico-légaux, qui concernent la délinquance de l'adulte, seraient simplifiées (1). » La plupart des criminels récidivistes, qui forment la clientèle habituelle des prisons, ont donné, dans leur enfance et leur adolescence, la preuve qu'ils avaient déjà des tendances antisociales. Ainsi, le problème de l'enfance coupable est celui de la criminalité de l'adulte.

Cette importance de la délinquance infantile et juvénile justifie de nouvelles recherches sur ses causes. Notre enquête se base sur 400 cas. Dans la plupart des cas, il s'agit de garçons qui ont été confiés, par décision du T. E. A. (2), au P. E. A. (3). Ces garçons ont été examinés à la Clinique annexe de Neuro-Psychiatrie infantile qui est en relation permanente avec le P. E. A. Tous les examens nécessaires y furent pratiqués :

— l'examen psychologique, avec les tests mentaux de Binet-Simon et de Terman, des tests moteurs, et le plus souvent aussi avec les tests de caractère (4) ;

— l'examen médical, avec des examens de laboratoire (Bordet-Wassermann, cuti-réaction), métabolisme basal, etc...

Ces divers examens, ainsi que l'observation de l'enfant pendant son séjour au P. E. A., la convocation de la famille, et surtout l'enquête sociale, nous ont procuré une documentation tout à fait complète sur ces enfants et sur le milieu où ils ont vécu.

Dans les autres cas, nous n'avons pu nous baser que sur les dossiers, mais ceux-ci étaient très complets et contenaient tous les éléments nécessaires pouvant servir à notre statistique d'ensemble.

(1) G. HEUYER, *Délinquance et criminalité de l'enfance*. Rapport de médecine psychiatrique au XXXIX^e Congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française, 1935.

(2) T. E. A. : Tribunal pour enfants et adolescents.

(3) P. E. A. : Patronage de l'enfance et de l'adolescence à Paris.

(4) HEUYER, COURTIAL, DUBLINEAU, NÉRON : « Tests de caractère en neuro-psychiatrie infantile », *Ann. Méd. Psy.*, juillet 1934.

Nous pouvons comparer ces chiffres aux chiffres donnés par Olga Bridgeman (1) qui se base sur les cas examinés à la Psychological Clinic of the children's Out-Patient Department of the University of California Hospital in San Francisco. Elle a examiné en tout 205 malades, dont 98 de sexe masculin et 107 de sexe féminin. Si nous ne comptons pas les sujets âgés de plus de 20 ans, il s'agit de 96 garçons et de 102 filles. Dans sa statistique, l'âge de 13 ans montre le chiffre le plus élevé pour les garçons et 16 ans pour les filles. Dans un très grand nombre de cas, il semble s'agir du premier délit. Le nombre si élevé de cas de sexe féminin s'explique par le fait que la plus grande partie (83 %) des cas avaient été examinés pour « immoral sex relations ».

En France, un très grand nombre de ces cas ne passe pas devant les tribunaux, mais les sujets sont placés directement dans des maisons de redressement.

En Allemagne, Gruhle a insisté sur la plus grande fréquence de la délinquance des mineurs à deux âges : à 12 ans (ce qui coïncide à peu près avec les chiffres de Bridgeman) et à 16 ans (ce qui coïncide à peu près avec nos chiffres). En tout cas, l'âge de 12 ans est pour l'enfant un moment dangereux où très souvent se manifestent pour la première fois des troubles de caractère (2) qui, jusqu'à un certain degré, peuvent être considérés comme une sorte de précriminalité.

A 16 ans entre en jeu toute une série de facteurs : la sexualité s'éveille ; le désir d'indépendance écarte l'adolescent de la tutelle familiale ; s'irritant contre toute contrainte, il se révolte dès qu'il se croit victime d'une injustice. Le plaisir l'attire, et il veut être libre ; si le travail ne lui plaît pas, il commence à vagabonder.

Nous n'insisterons pas sur ces facteurs, notre enquête porte sur d'autres causes : les causes héréditaires, constitutionnelles et sociales de la délinquance juvénile.

LA FAMILLE (tableau 3)

Les renseignements que nous a fournis notre enquête sur la famille des enfants nous montrent que, dans 12 % seulement des cas, la famille était normalement constituée ; ainsi, 88 % des familles sont dissociées, pour des causes diverses. Bridgeman, dans son travail précité, donne des chiffres qui ne sont pas entièrement superposables aux nôtres. D'après ses recherches, elle considère que 35 % des familles sont normalement constituées. Notre chiffre, qui est beaucoup plus élevé, correspond peut-être à

(1) OLGA BRIDGEMAN, *An experimental study of abnormal children with special reference to the problems of Dependency and Delinquency*, Berkeley, University of California Press, 1918.

(2) GRUHLE, *Die Ursachen der jugendlichen Verwahrlosung und Kriminalität der Heidelberger Abhandlungen aus dem Gesamtgebiet der Kriminologie*, B. V. Berlin, 1912.

une fréquence plus grande de la dissociation familiale à Paris.

TABLEAU 3

Famille dissociée par :

Parents divorcés	11,6 %
Parents séparés	22,6 %
Les 2 parents morts	4 %
Un parent mort	30 %
Remariage d'un parent	21 %
Remariage des 2 parents	0,5 %
Concubinage d'un parent	18 %
Concubinage des 2 parents	2,3 %
Maladie	7 %
Mésentente	2,5 %
Anomalies complexes	60,5 %

Les cas de divorce ou de séparation sont très fréquents (plus d'un tiers de tous les cas). Dans Bridgeman, le pourcentage n'est que de 15 % environ. Les cas où les 2 parents sont morts sont plus fréquents dans sa statistique (5 %).

Dans 17,3 % des cas, il s'agit d'enfants uniques, alors que les enfants issus de familles nombreuses représentent 34 % des cas. 20 % des cas sont fournis par des enfants naturels.

Les familles nombreuses constituent donc un terrain propice à la délinquance, puisqu'elles fournissent environ 1/3 de tous nos cas. Il est certain que, dans les milieux pauvres, le grand nombre d'enfants n'est pas favorable au développement physique, mental et moral de chaque enfant. Et pourtant, dans tous les pays, il est facile de constater que ce sont les familles où la procréation n'est pas très désirable qui ont le plus grand nombre d'enfants.

Il ne faut jamais surestimer le nombre, la quantité, et négliger la qualité. Beaucoup d'enfants ! cela signifie dans la plupart des cas : beaucoup de dépenses, impossibilité de bien diriger l'éducation, manque de surveillance et de soins, désir de se débarrasser le plus tôt possible des enfants sans leur donner un métier spécialisé.

Dans 1/5 des cas, il s'agit d'enfant illégitimes ; mais beaucoup de ceux-ci ont été reconnus ou légitimés par leur vrai père ou par un homme avec lequel la mère s'est mariée (ou mise en ménage) plus tard, ce qui les a fait bénéficier malgré tout d'une vie familiale souvent régulière.

Pour les familles nombreuses, les délinquants se recrutent indifféremment dans la première ou dans la deuxième moitié des enfants. Les nombreux enfants, provenant parfois de différentes unions, soit du père, soit de la mère, mais légalisés par le mari de la mère, ne constituent souvent qu'un moyen de gain pour les parents : allocations familiales, secours des œuvres de bienfaisance, dont la pitié n'est pas toujours très éclairée, etc...

Nous ne pouvons pas comparer nos cas avec celui des familles nombreuses aisées et unies, qui vivent heureuses, avec leurs enfants. Dans les familles où se recrutent les délinquants juvéniles, il n'y a que désordre et misère.

Dans 65,2 % des cas, les enfants manquent de surveillance. Nombreux sont les ménages où les parents travaillent tous les deux et où, par conséquent, l'enfant est livré à lui-même pendant la journée. S'il va à l'école, il est astreint à des règles précises, il déjeune à la cantine et travaille à l'étude ; il reste encore pour lui l'écueil de la soirée solitaire, dans un logis vide, si les parents ne sont pas rentrés. Cependant, la discipline scolaire, régulièrement suivie, assure à l'enfant une surveillance active. Mais il y a des parents qui n'obligent pas leurs enfants à fréquenter l'école, et ceux-ci, tout le jour, traînent dans les rues, au hasard des influences nocives. Pour l'adolescent, qui ne travaille pas, qui n'est pas soumis à une surveillance stricte, le danger est encore plus grand, car il est à l'âge où les tendances du caractère s'exaltent et se fixent. Mal dirigé, ou abandonné à lui-même, le garçon peut aboutir au vol, et la fille à la prostitution.

Même dans le cas où le père est en chômage, où la mère reste à la maison, certains parents négligent leurs enfants. Enfin, dans 8,5 % des cas, l'enfant est soumis à une éducation activement mauvaise : les parents, des frères ou sœurs plus âgés les exhortent à des actes délictueux ou criminels. Souvent, il s'agit d'enfants débiles, incapables de discernement ou très influençables, qui sont poussés par leur famille à voler. La famille profite de leurs larcins et se rend coupable de recel.

Ces cas sont certainement plus fréquents que l'indique notre chiffre, car les parents, par leur habileté, savent parfois faire bonne impression sur l'assistante sociale qui fait l'enquête et qui ne se livre pas, alors, à un examen plus approfondi. Quelquefois, c'est par hasard que sont données des indications plus précises.

LES CONDITIONS AFFECTIVES

Les conditions affectives dans lesquelles vivent les enfants ne sont pas faciles à déceler. L'enfant ment pour s'excuser et les parents mentent aussi pour qu'on ne puisse pas leur reprocher la délinquance de leurs enfants. Les chiffres que nous donnons sont des chiffres minima.

TABLEAU 4

Conditions affectives	
Jalousie	1,8 %
Manque de tendresse	23 %
Antipathie, réaction d'opposition	20,2 %
Situation inférieure	3,9 %
Trop de tendresse, faiblesse	13 %

Ce qui nous frappe d'abord, c'est le grand nombre de cas (43,2 %) où l'enfant souffre d'un manque de tendresse, d'une sévérité exagérée, d'une antipathie que les parents (ou l'un d'eux) éprouvent à son égard et qui le met en opposition avec sa famille. Très souvent, c'est le beau-père, ou le père légal, ou la belle-mère, qui déteste l'enfant provenant d'une

autre union. Une analyse psychologique approfondie pourrait donner, ici, des renseignements précieux.

Quelquefois, c'est la mère qui se sent gênée par un enfant d'une union antérieure et qui le néglige ou veut s'en débarrasser.

Souvent, il existe des causes multiples : un délit sans importance qu'on ne pardonne pas à l'enfant et qu'on lui reproche sans cesse ; l'enfant se bute et s'éloigne de ses parents ; ceux-ci réagissent, provoquant de nouvelles réactions du côté de l'enfant, etc.

Dans 13 % des cas, l'éducation est trop faible ; il s'agit d'une mère abandonnée par son mari, d'une veuve, ou d'une femme malheureuse dans son ménage, qui donne toute sa tendresse à un enfant qui ne la mérite pas et qui sait en profiter.

Ce n'est que dans 3 % des cas que les conditions affectives sont normales. Dans 1,8 % nous n'avons pu obtenir des renseignements suffisants.

84 % des cas représentent une association de troubles complexes : jalousie, situation inférieure, manque de tendresse, hostilité, etc., dont l'ensemble rend la vie insupportable à l'enfant.

SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA FAMILLE

D'après les chiffres fournis par l'Administration pénitentiaire, concernant 1.713 pupilles (1.474 garçons et 239 filles) constituant l'effectif de l'ensemble des Maisons d'éducation surveillée de France, 69 % sont d'origine urbaine, 31 % d'origine rurale. Mais il s'agit ici de chiffres pour toute la France. Les enfants et les adolescents que l'on voit à Paris, et sur lesquels se base notre enquête, sont pour la plus grande partie de Paris, du département de la Seine et des départements avoisinants ; il est donc compréhensible que nos chiffres accusent un plus grand pourcentage d'enfants d'origine urbaine : 93,4 % de nos enfants sont d'origine urbaine, 5,6 % d'origine rurale.

Bien que ces chiffres ne soient pas exacts pour la France entière, on peut dire, cependant, que les délinquants se recrutent surtout dans les grandes villes.

Le tableau suivant nous indique les conditions professionnelles des parents :

TABLEAU 5

Conditions professionnelles des parents		
		A. P.
Ouvriers agricoles	2,7 %	10 %
Travailleurs manuels, gens de service ..	52,6 %	57 %
Employés, commerçants, artisans	18,2 %	17,5 %
Profession libérale	1,3 %	4 %
Profession indéterminée ou inavouée ..	4,1 %	11,5 %
En chômage	21,3 %	

(Les chiffres de la 2^e colonne se rapportent aux enfants abandonnés ou sans famille et mis à l'Assistance Publique.)

Dans ce tableau, le groupe le plus important est celui des travailleurs manuels et des gens de service ;

les professions libérales y figurent à peine, de même que les métiers agricoles, mais le pourcentage des chômeurs est considérable. Dans beaucoup de cas, il s'agit de chômeurs professionnels : les paresseux qui se refusent à tout travail et qui profitent de la législation sociale. Ils touchent un secours de chômage qui leur permet de subsister sans travailler et de vivre dans une misère qui est favorable au crime.

Les chiffres que donne Bridgeman dans son travail ne sont pas superposables aux nôtres, car ils sont groupés d'une autre façon, mais ils démontrent également la grande prépondérance des travailleurs manuels ; le pourcentage des professions libérales est aussi minime dans sa statistique.

Les conditions de logement peuvent donner quelques renseignements sur le genre de vie des familles. Malheureusement, les indications sont insuffisantes pour donner des chiffres d'ensemble. Parmi nos enfants, 12 % ont vécu dans des taudis, c'est-à-dire dans des conditions de vie où aucune hygiène n'est possible ; or, l'hygiène a une importance morale. Des baraques, des roulettes, la pièce unique où s'entassent parents et enfants ; le taudis ! privé du confort élémentaire ; l'eau, l'air, la lumière, tout y manque, et crée l'atmosphère propice à l'amoralité : l'enfant couche près de ses parents, parfois dans le même lit ; il est témoin de toutes les intimités, de toutes les disputes familiales. Il n'y a pas de place pour lui, dans le logement sordide : la rue et ses tentations devient son refuge et son centre de vie.

Rien n'est plus nocif que le taudis pour l'hygiène morale de l'enfant.

ANTÉCÉDENTS HÉRÉDITAIRES

A) LES GRANDS-PARENTS.

Nous avons pu obtenir des renseignements assez complets sur les grands-parents des enfants examinés. Dans quelques cas, probablement, les renseignements donnés à l'assistante sociale et au médecin ont manqué d'exactitude, soit volontairement de la part des intéressés, soit par ignorance, car les enfants et leurs parents ne savent pas toujours si les grands-parents ont eu telle ou telle maladie, s'ils ont présenté des bizarreries, des troubles du caractère, etc. Nos chiffres doivent donc être considérés comme des chiffres minima.

Les renseignements sur les frères et les sœurs des parents sont souvent moins exacts, nous ne savons pas toujours s'il s'agit de vrais frères et sœurs ou de demi-frères et demi-sœurs. Il y a des parents qui ont perdu le contact avec leurs frères et sœurs et ne peuvent pas donner de renseignements précis. Dans ces cas, les chiffres réels doivent être beaucoup plus élevés que ceux que nous rapportons, en nous basant exclusivement sur les indications que les parents ont données à l'assistante sociale et au médecin. Ils n'ont pu être vérifiés que dans un petit nombre de cas.

TABLEAU 6

ANTÉCÉDENTS HÉRÉDITAIRES : Les grands-parents		
Alcoolisme dans une lignée	22,6	%
— dans les 2 lignées.....	3,7	%
Tuberculose dans une lignée	10,5	%
— dans les 2 lignées.....	0,27	%
Syphilis avérée dans une lignée.....	4,6	%
— dans les 2 lignées.....	0,56	%
Hérédité suspecte ou inconnue dans une lignée..	24,3	%
— dans les 2 lignées.....	9,1	%
Troubles du caractère, déséquilibre grave,		
dans une lignée	8,3	%
dans les 2 lignées.....	0,56	%
Amoralité dans une lignée	5,6	%
— dans les 2 lignées.....	0,56	%
— dans collatéraux des parents.....	0,56	%
Troubles mentaux (psychopathie ou interne-		
ment) dans une lignée	3,6	%
dans les 2 lignées	0,6	%
dans collatéraux des parents	3,6	%
Suicide dans une lignée.....	4,2	%
— dans les 2 lignées.....	0	%
— dans collatéraux des parents.....	0,56	%
Plusieurs facteurs associés	18	%

L'alcoolisme joue un rôle dans environ 1/3 de tous nos cas, et encore faut-il considérer ce chiffre comme plus élevé. Il est très difficile de dire à partir de quelle quantité d'alcool absorbée on peut parler d'alcoolisme. Ce qui semble certain, c'est que même des quantités moyennes, régulièrement absorbées et ne donnant lieu à aucun signe d'ivresse, peuvent à la longue avoir une influence défavorable sur l'individu et sur ses descendants. Ce fait est confirmé par de nombreuses recherches.

La tuberculose joue un double rôle ; d'une part, elle affaiblit l'organisme des parents et elle est un danger immédiat pour l'enfant ; d'autre part, elle impose aux parents malades des traitements spéciaux et de longue durée qui les éloignent souvent de leur foyer, dissociant ainsi la famille où l'enfant manquera de soins et de surveillance.

Les cas de syphilis, ne figurant dans notre tableau qu'avec 4,6 % pour une lignée et 0,56 % pour les deux lignées, sont certainement plus fréquents. Mais les enfants ignorent souvent l'existence de cette maladie chez leurs parents. La syphilis doit être considérée comme un facteur très important dans l'étiologie de la délinquance ; nous y reviendrons.

Dans 15 % des cas, on trouve les troubles du caractère : déséquilibre grave, amoralité ; mais un grand nombre de cas échappe à la connaissance des enfants et des parents, ou ne nous est pas indiqué. Le chiffre de 15 % indique déjà l'importance de ce facteur.

Sur la délinquance des grands-parents, nous n'avons pu obtenir d'indications précises, ce facteur ne se trouve donc pas dans notre statistique.

Les maladies mentales ne semblent pas très fréquentes dans les antécédents (3,6 % dans une lignée, 0,6 % dans les deux lignées). Les cas de suicide sont un peu plus fréquents : 4,2 % dans une lignée.

Tous les facteurs que nous venons d'énumérer agissent dans un double sens : comme facteurs héréditaires et comme facteurs de milieu ; les parents qui

présentent des troubles du caractère ou des signes d'amoralité ont une influence souvent fatale sur leurs enfants et même sur leurs petits-enfants. Les chiffres que nous avons pu obtenir pour les frères et sœurs des parents et qui figurent dans notre tableau sont certainement exacts, nous n'y insisterons pas.

B) LES PARENTS.

Les indications que nous avons obtenues au sujet des parents sont beaucoup plus précises, car, ici, nous ne dépendons pas seulement de ce que les parents nous disent et veulent nous dire, mais nous possédons des renseignements directs, recueillis par l'assistante sociale lors de sa visite à domicile, ainsi que ceux qu'elle a pu obtenir du voisinage : concierge, voisins, patrons chez qui les parents travaillent, etc.

TABLEAU 7

ANTÉCÉDENTS HÉRÉDITAIRES : Les parents		
Alcoolisme du père	33	%
— de la mère	5,9	%
— des deux	10,3	%
Tuberculose du père	9	%
— de la mère	6	%
— des deux	0,46	%
Syphilis avérée du père.....	0,76	%
— de la mère	1,4	%
— des deux	0	%
Hérédité suspecte ou inconnue :		
du père	10,2	%
de la mère.....	2,7	%
des deux	2,7	%
Troubles du caractère du père....	17,8	%
— de la mère.....	12,7	%
— des deux	16,3	%
Amoralité du père.....	11	%
— de la mère	14,25	%
— des deux	9,75	%
Délinquance du père	4,85	%
— de la mère	2,54	%
— des deux	2,54	%
Troubles mentaux du père.....	3,5	%
— de la mère.....	5	%
— des deux	0,23	%
Suicide du père	0,23	%
— de la mère	0	%
— des deux	0	%
Affection neurologique du père	1,2	%
— de la mère..	1,1	%
Débilité intellectuelle du père.....	3,6	%
— de la mère..	7	%
— des deux ..	2,05	%
Autres affections graves du père..	4	%
— de la mère	4,9	%
— des deux.	0,45	%
Associations de plusieurs de ces facteurs....	65,8	%

Il s'ensuit de cette statistique que 3 facteurs surtout jouent un rôle important : l'alcoolisme, que nous trouvons dans presque la moitié des cas ; les troubles du caractère, qui sont presque aussi fréquents, et l'amoralité, qui représente la moitié des cas.

A côté de ces facteurs, les autres sont de moindre

importance. Il faut noter, cependant, que dans 9,93 % des cas, l'un des parents, ou les deux, sont des débilés ; ces chiffres sont certainement au-dessous de la réalité.

Ces trois facteurs essentiels : alcoolisme, troubles du caractère et amoralité, jouent, comme nous l'avons déjà dit plus haut, un double rôle : comme facteur héréditaire et comme facteur de milieu. Il faut insister sur ce double rôle.

L'alcoolisme est souvent la manifestation d'un déséquilibre psychique, mais il agit aussi en perturbant la vie familiale. Il crée de graves troubles du caractère, transformant un père ou une mère en « bourreau domestique », désagrégeant l'armature morale et sociale de la famille. Combien de jeunes vagabonds sont partis du foyer familial parce que la vie y était impossible ! Maltraité, souvent terrorisé par les violences d'un père ivre et brutal, l'enfant apprend le mépris de ses parents et cherche à les fuir.

Il en est de même pour les autres troubles du caractère d'origine psychopathique, pour l'amoralité. Quel peut être l'avenir moral d'un enfant issu de parents dont l'équilibre mental est déjà troublé et qui, de ce fait, ne recevra comme éducation que des exemples diversement nocifs, aggravés par tout leur cortège de conséquences sociales !

Alcoolisme, troubles du caractère et leur satellite, l'amoralité, sont générateurs, pour l'enfant, de tares immédiates, dès sa naissance, et de tares futures par l'influence néfaste exercée par un milieu familial anormal.

Si les cas de syphilis paraissent rares dans notre statistique, c'est que nous n'en connaissons pas le chiffre réel, faute de renseignements exacts. Cependant, la syphilis nous semble d'une importance capitale ; fréquemment, l'hérédo-syphilis est la cause, ou l'une des causes, des troubles graves du caractère chez les descendants et de la délinquance consécutive.

Dans 67,25 % des cas se trouve une association de plusieurs facteurs. Si nous ajoutons les cas où nous ne trouvons qu'un seul facteur, nous pouvons dire que les facteurs héréditaires, souvent associés à l'influence du milieu et agissant dans le même sens, jouent un rôle dans les 4/5 des cas environ.

C) ANTÉCÉDENTS COLLATÉRAUX.

Les indications que nous avons pu obtenir sur les maladies et les troubles chez les frères et sœurs de nos enfants sont moins exacts, car les parents ont souvent tendance à les passer sous silence ; les chiffres que nous avons obtenus sont donc assez bas.

TABLEAU 8

	ANTÉCÉDENTS COLLATÉRAUX	
	Frères et sœurs	Demi-frères Demi-sœurs
Arriération intellectuelle	2,4	0,25
Troubles mentaux	2,3	%

Suicide	0,9	%	
Epilepsie	0,45	%	
Convulsions	4,2	%	
Alcoolisme	2,9	%	
Troubles du caractère	7,9	%	0,75 %
Délinquance	8,6	%	0,5 %
Amoralité	6	%	
Tuberculose	6,6	%	1,55 %
Maladies graves	3,6	%	
Morts en bas âge	16,1	%	1,25 %
Fausses couches	7,1	%	0,25 %
Affections neurologiques congénitales	1,8	%	0,25 %
Association complexe	15	%	

Les chiffres les plus élevés se rapportent à la délinquance, aux troubles du caractère et à l'amoralité. Dans quelques cas, les délits ont été commis par deux frères complices. Dans ces cas, il est difficile de distinguer l'élément qui joue le rôle principal : hérédité similaire, milieu familial, entraînement par l'un des frères, mauvais exemples; très souvent, ces divers facteurs s'intriquent.

D'après notre statistique, seulement 2,4 % des enfants ont des frères ou des sœurs débiles. C'est un chiffre trop petit, mais il est difficile de juger le niveau mental des frères et sœurs d'après les indications dont nous disposons.

Un retard scolaire, le fait qu'un enfant n'a pas obtenu son certificat d'études ne doivent pas être pris comme un signe de débilité intellectuelle; il ne s'agit souvent que de retardés scolaires.

Si l'enquête peut nous donner des indications sur le retard scolaire des enfants, elle ne nous fournit que très rarement des renseignements sur la débilité intellectuelle du sujet; parfois, on apprend qu'un frère ou une sœur a été dans un internat de perfectionnement, dans une institution pour enfants arriérés; parfois, la mère ou l'instituteur nous signale un enfant comme débile; mais le dépistage se fait au hasard et il est toujours rudimentaire.

Il serait intéressant et important de faire l'examen mental des frères et des sœurs des enfants délinquants, souvent même de leurs parents; lui seul pourrait nous renseigner sur la fréquence de la débilité mentale dans ces familles. Un tel examen permettrait en même temps de soigner ces enfants, de les placer dans des écoles ou des internats de perfectionnement, et ainsi de les préserver souvent de la délinquance.

Le nombre de cas où des frères et sœurs sont morts en bas âge est relativement élevé. L'hérédo-syphilis joue, ici, un rôle important. On la retrouve encore dans les cas où la mère a fait plusieurs fausses couches; toutefois, il faut tenir compte des fausses couches provoquées et non avouées par la mère. Les autres facteurs mentionnés dans notre statistique semblent de moindre importance.

D) ANTÉCÉDENTS PERSONNELS.

Après avoir parlé de la situation légale et morale de la famille, des conditions professionnelles des parents et du facteur héréditaire, nous envisageons

maintenant l'individu lui-même, dans les différentes étapes de son existence: ce qu'il a été, ce qu'il est, ce qu'il pourra devenir, et cela sous divers points de vue. Nous nous occuperons de son état physique, de son intelligence et de son caractère, de ses aptitudes scolaires et professionnelles, enfin de sa délinquance.

Pour tout ce qui concerne le passé de l'enfant, nous nous basons sur les résultats de l'enquête et sur les renseignements que les parents donnent au médecin; quant aux autres facteurs, nous nous appuyons sur notre enquête personnelle et sur le résultat de nos examens.

TABLEAU 9

Naissance et premier développement

Naissance avant terme	5,1	%
Traumatisme obstétrical	7,7	%
Naissance en état d'asphyxie	3	%
Retard du premier développement	27,5	%
Dissociation du premier développement	8,8	%
Précocité du premier développement	1,4	%
Enurésie tardive isolée	14,1	%
Pas de renseignements	9	%
Rachitisme	7,8	%
Antécédents comitiaux : convulsions	9,8	%
— — — — — épilepsie	1,8	%
— — — — — somnambulisme	2,25	%

Dans 5,1 % des cas, il s'agit d'enfants nés avant terme. Nul doute que ces enfants, qui naissent dans des conditions défectueuses, restent fragiles pendant les premières années de la vie et parfois pendant longtemps; de plus, ils sont plus exposés que les enfants nés à terme aux traumatismes obstétricaux, et le nombre des débiles mentaux est plus élevé chez eux. Mais nous ignorons encore si, ultérieurement, les troubles du caractère se développent plus facilement chez les prématurés que chez les enfants normaux, et s'il existe une relation directe entre ces facteurs.

Le traumatisme obstétrical est un facteur important, car il assombrit le pronostic neuro-psychique de l'enfant prématuré; atteignant le cerveau, très peu protégé et très fragile à cette époque, il est une des causes les plus fréquentes de la débilité mentale, et il peut avoir aussi une influence sur le développement du caractère.

Le retard du premier développement a une importance capitale. En effet, il y a un parallélisme étroit entre le développement des fonctions motrices et le développement de l'intelligence. Le retard du premier développement psychomoteur est souvent le premier signe d'une débilité mentale qui atteint en même temps les fonctions intellectuelles et les fonctions motrices. La cause du retard psychomoteur est due fréquemment à l'hérédo-syphilis.

Beaucoup des enfants que nous avons examinés ont présenté un retard de leur premier développement. Si nous prenons le cas de retard général, ceux d'une dissociation des fonctions et ceux d'une enurésie tardive isolée, nous pouvons dire que le premier développement est troublé dans 50,4 % des cas.

Ce chiffre est encore dépassé, puisque nous n'avons pu obtenir de renseignements dans 9 % de nos cas.

La précocité du développement est rare (1,4 %). Le rachitisme, qui est fréquemment associé à la débilité intellectuelle (tous deux ayant probablement une cause commune) se trouve dans 7,8 % des cas.

Il est toujours un signe de troubles graves du développement physique. Dans ces cas, le facteur constitutionnel a une place prépondérante, mais très souvent le milieu, l'absence de lumière, le manque de nourriture ou une mauvaise alimentation ont aussi une grande importance.

Dans 10 % environ des cas, l'enfant a eu des convulsions en bas âge. Les convulsions sont fréquentes au cours des maladies infectieuses, des troubles intestinaux, etc. Elles doivent être recherchées comme un signe de fragilité du système nerveux, sous la dépendance d'une hérédo-syphilis probable.

Les cas d'épilepsie sont beaucoup plus rares (1,8 %). Quant aux cas de somnambulisme, un certain nombre sont des équivalents épileptiques, d'autres ont une cause psychologique. La constitution épileptique, si nous pouvons nous servir de cette expression, n'est certainement pas sans importance pour la délinquance. Beaucoup d'épileptiques présentent des troubles du caractère, une impulsivité plus ou moins grande qui les pousse à des fugues, à des actes de violence et à d'autres délits. Ces cas sont plutôt rares parmi les enfants que nous avons examinés.

TABLEAU 10

Affections acquises

Affections neurologiques indéterminées de la première enfance	7,05	%
Traumatismes crâniens	1,4	%
Tuberculose pulmonaire	2,3	%
— pleurale	4,9	%
— osseuse	0,75	%
— ganglionnaire	4,6	%
Broncho-pneumonie	8	%
Séjour en préventorium	12,4	%
Cardiopathie	1,5	%
Maladies infectieuses graves avec séquelles	3,6	%
Otite et mastoïdite	3,5	%
Santé fragile	7	%
Infirmités congénitales	1,4	%
— acquises	0,23	%
Affection rénale	0,9	%
Association de plusieurs facteurs	38	%
Aucune anomalie connue	4	%

Nous n'avons pas compté dans notre statistique les gripes, les rhumes, les bronchites, les maladies d'enfant qui guérissent sans complications et sans séquelles. Nous n'avons retenu que les affections plus graves, ayant une influence sur le développement de l'individu.

Toutes ces maladies agissent sur l'enfant de plusieurs manières. Une maladie qui dure un certain temps interrompt la scolarité et l'instruction de l'enfant, d'où un retard scolaire avec ses conséquences.

L'enfant bien doué rattrape aisément le niveau normal, mais il n'en est pas de même pour l'enfant d'in-

telligence moyenne ou inférieure qui, incapable d'un effort intellectuel supplémentaire, restera un retardé scolaire.

Dès lors, l'enfant ne pourra reprendre l'école que placé dans une classe au-dessous de son âge. Il en résultera un ensemble réciproque de réactions fâcheuses. L'enfant retardé, plus âgé que ses camarades, exerce sur eux un certain ascendant et risque de leur mettre en tête des idées dangereuses.

D'autre part, le retardé scolaire travaille avec des enfants plus jeunes que lui, pour lesquels il est souvent un objet de moquerie; il souffre de se sentir humilié, et un sentiment d'infériorité se développe en lui.

C'est pourquoi il serait très important de créer dans les grandes agglomérations des classes spéciales pour les retardés scolaires, des classes dites de répétition, comme celles qui existent dans quelques pays étrangers. Elles permettraient à l'enfant de récupérer son retard et de passer ensuite dans la classe qui correspond à son âge.

Dans d'autres cas, le médecin conseille aux parents, après une maladie, de garder l'enfant à la maison pendant longtemps. Ce n'est pas désirable. Même si l'enfant a encore besoin d'un traitement ou de ménagements, une occupation rationnelle lui est nécessaire dès qu'il en est capable. On évitera ainsi, souvent, l'éclosion de troubles du caractère provoquée par l'inaction.

Il est déplorable que, dans la plupart des préventoria, on ne donne aucune instruction aux enfants, alors que beaucoup de ceux-ci pourraient travailler pendant quelques heures par jour. Il est évident qu'il faut doser le travail selon l'état de santé de l'enfant, mais il ne faut pas oublier que le facteur psychique joue un grand rôle dans les états dits organiques.

Les maladies graves qui affaiblissent l'organisme ou qui, comme toutes les formes de la tuberculose, causent une intoxication chronique, ont une influence directe sur le caractère. Elles créent une irritabilité, une certaine instabilité qui mettent l'enfant dans un état d'infériorité physique et psychique vis-à-vis de ses camarades, qui en profitent. La conséquence se traduit par un complexe d'infériorité, souvent très marqué chez des enfants chétifs, de santé fragile.

Il faut noter que, dans 4 % seulement des cas, on ne trouve aucune anomalie importante dans les antécédents personnels.

SCOLARITÉ — APPRENTISSAGE — TRAVAIL

Avec la scolarité des enfants, nous abordons un des facteurs les plus importants du problème de la délinquance. Presque tous les auteurs qui se sont occupés des causes de la criminalité ont insisté sur ce facteur. Une bonne instruction donne une base solide qui permet à l'individu de trouver une place, de la garder, de travailler, et ainsi de vivre honnêtement. Elle est d'une importance capitale dans la

lutte contre la délinquance. 4 % de nos enfants n'ont fréquenté aucune école ; 46 % l'ont fréquentée régulièrement, et 50 % l'ont fréquentée d'une façon variable.

Si nous faisons abstraction des cas où une longue maladie a empêché l'enfant de suivre l'école régulièrement, il reste encore des cas nombreux où la scolarité irrégulière est due à la mauvaise volonté des parents, soit qu'ils désirent garder l'enfant à la maison pour profiter de ses services, soit qu'ils ne surveillent pas l'enfant qui fait l'école buissonnière.

L'école buissonnière est une manifestation fréquente et sérieuse des troubles du caractère. Elle est le fait d'un enfant instable qui se refuse à toutes disciplines scolaires ou familiales. L'enfant qui abandonne l'école traîne dans les rues, livré à une activité dangereuse, sollicité par toutes les tentations. Il se réunit avec d'autres enfants, inoccupés comme lui, et ainsi se forment des petites bandes de garçons qui s'entraînent à voler.

L'enfant prend le goût de la liberté, de l'indépendance, de la vie facile, tandis qu'au point de vue scolaire il devient un ignorant.

Il y a aussi des cas où l'enfant a changé plusieurs fois d'école pour des motifs divers : les parents changent de résidence, ou bien, mécontents de l'enseignement donné dans une école, ils en retirent l'enfant pour le mettre dans une autre ; ou bien, enfin, c'est l'écolier lui-même qui désire partir de l'école parce que le maître ou les camarades ne lui plaisent pas.

Cette instabilité scolaire n'est pas favorable à l'instruction, ni au développement harmonieux du caractère. 8,7 % des enfants ont été renvoyés d'une école ; 3 % de deux écoles ; 0,69 % de trois écoles. Dans presque tous les cas, les troubles du caractère ont été la cause du renvoi. Si ce renvoi est une solution pour l'instituteur, elle n'en est pas une pour l'enfant, dont les troubles caractériels vont en s'aggravant dans l'inaction.

Il existe très peu d'établissements où l'on puisse placer ces enfants, surtout si les parents sont indignes ou se refusent à payer. Pour les enfants de Paris, il n'y a que l'école Théophile-Roussel à Montesson ; pour les enfants de province, il n'y a aucun établissement public. Même si l'on arrive à obtenir le placement à Montesson ou dans un établissement privé, celui-ci demande toujours un certain temps pendant lequel l'enfant reste sans surveillance. Le renvoi de l'enfant doit être suivi automatiquement de son placement provisoire dans un centre d'observation ou dans une autre école.

62 % de nos enfants n'ont fréquenté que l'école publique ; 2,7 % n'ont fréquenté que l'école libre (en général religieuse) ; 31 % ont fréquenté les deux types d'école ; enfin, 4 % des enfants n'ont été dans aucune école.

Au moment du délit, 2 % fréquentaient l'école publique et 2 % l'école privée. Nous ne croyons pas que l'on puisse tirer de ces chiffres des conclusions

sur l'influence de l'une ou l'autre école sur le développement moral de l'écolier. La délinquance, en particulier, dépend de tant de facteurs différents que nos chiffres ne signifient rien à ce point de vue.

Pour voir clair, il faudrait prendre des enfants du même milieu et voir si le pourcentage de délinquants est plus grand parmi ceux qui fréquentent l'école publique ou l'école privée. Cependant, il faut reconnaître que dans nombre d'internats ou d'orphelinats religieux, surtout pour les filles, l'instruction qui y est donnée n'est pas à la hauteur de celle que l'on trouve dans les écoles publiques.

Quant au niveau scolaire, nos chiffres accusent dans un grand nombre de cas un retard considérable : 6,2 % des enfants sont illettrés ; 28,3 % présentent un niveau scolaire normal ; 65,5 % des enfants ont un retard scolaire plus ou moins considérable. Ce chiffre dépasse de beaucoup celui des débilés et des enfants d'intelligence inférieure (45 % en tout, comme nous verrons plus loin) ; donc, le retard scolaire est plus fréquent que le retard intellectuel. Dans beaucoup de cas, l'enfant aurait pu atteindre un niveau scolaire plus élevé que celui qu'il a acquis en définitive. La cause réside souvent en ce que les enfants qui ont une légère débilité ou une intelligence inférieure restent dans les mêmes classes que les enfants normalement doués ; le maître ne peut pas s'occuper d'eux suffisamment, et leur retard scolaire augmente.

D'après les chiffres fournis par l'Administration Pénitentiaire, sur 1.386 pupilles des Maisons d'éducation surveillée, 82 % montrent un retard scolaire ; 18 % seulement ont un niveau scolaire normal. Ces chiffres sont plus élevés que les nôtres, mais ce sont les cas les plus graves, les récidivistes incorrigibles, qui se trouvent dans les Maisons d'éducation surveillée.

Ce fait confirme notre thèse que le défaut d'instruction joue un rôle essentiel parmi les causes de la délinquance. Ajoutons que, dans le seul internat de Chanteloup, qui n'admet que les enfants de 14 ans, sur 45 pupilles, 4 sont encore au Cours préparatoire, 34 au Cours élémentaire, et seulement 7 au Cours moyen.

L'instruction est encore indispensable à l'enfant pour une autre raison ; il est presque impossible de trouver des places d'apprenti si l'on ne possède pas le certificat d'études. De temps en temps, un « petit patron » est encore disposé à former des apprentis, mais les écoles professionnelles, les ateliers d'apprentissage des grandes entreprises industrielles les refusent. Or, les classes de préapprentissage sont très peu nombreuses à Paris et n'existent pas en province, sauf dans quelques grandes villes.

Parmi nos enfants, on ne trouve que 44,6 % qui ont bénéficié d'un apprentissage, le reste : 55,4 %, n'en ont jamais fait. Parmi ceux qui ont fait un apprentissage, beaucoup l'ont commencé sans le terminer, soit parce qu'ils ont quitté leur place par dégoût de leur métier, soit parce que leurs parents

les ont retirés pour qu'ils gagnent plus d'argent, soit que leur patron les a renvoyés pour des troubles du caractère, soit enfin à cause d'un délit et de leur arrestation.

D'après les examens d'orientation professionnelle pratiqués par M. le Dr Baille au Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence, 51 % des sujets étaient aptes à un métier spécialisé. Parmi ceux-ci, il y avait beaucoup d'enfants d'une intelligence inférieure et même légèrement débiles, dont certains n'avaient pu obtenir leur certificat d'études. Nous reviendrons sur ces faits.

Assez nombreux sont les enfants qui font preuve d'une grande instabilité et qui quittent volontairement leurs places sans motif valable : le métier ne leur plaît pas, le patron leur est antipathique, ils se disputent avec des camarades, etc... Souvent, ils se font renvoyer parce qu'ils sont lents, maladroits ou inaptes à leur métier ; d'autres fois, parce qu'ils sont indisciplinés, insolents, paresseux, méchants, ou qu'ils commettent des délits.

Nous avons compté seulement les cas de renvoi de place et nous avons obtenu les chiffres suivants :

TABLEAU 11

Renvoi de places et activité au moment du délit		
Renvoi de 1 place	13,5	%
— 2 places	4,8	%
— 3 —	2,1	%
— 4 —	1,7	%
— 5 —	2,2	%
Plus de 5 places	1,5	%
} 25,8 %		
Au moment du délit : travail	25	%
chômage	60	%
école	3	%
apprentissage	10	%

Ainsi, plus d'un quart des enfants ont été renvoyés au moins d'une place, et plus de 1/8 de deux places ou davantage.

60 % des enfants n'avaient pas de travail au moment du délit. On peut interpréter ce chiffre d'une double façon. D'un côté, le chômage est, dans beaucoup de cas, une des causes de la délinquance, par l'inaction forcée où se trouve l'adolescent livré à toutes sortes d'influences. Parfois, des parents reprochent à leur enfant tout ce qu'ils dépensent pour lui, jusqu'à sa nourriture, alors qu'il ne gagne rien ; celui-ci, humilié, part de la maison ou vole. De plus, l'oisiveté par elle-même crée un désir de distraction qui coûte cher : l'enfant vole pour se payer des plaisirs, jeux, cinéma, etc...

Peu d'enfants, au moment de leurs délits, se trouvent à l'école ou en apprentissage. Parmi les apprentis, un certain nombre, qui sont logés et nourris chez leurs patrons, leur volent de l'argent ou des marchandises. Ceux qui travaillent comme manœuvres, et qui sont en général au contact des adultes, volent de l'argent à leurs camarades de travail. Malheureusement, nous n'avons pas marqué ces cas d'une façon particulière et nous ne pouvons pas donner de chiffres

exactes. Dans quelques cas, les enfants ont été entraînés par des camarades de travail plus âgés.

INTELLIGENCE ET CARACTÈRE

L'intelligence et le caractère dominent toute l'activité de l'individu. Les tests de Binet-Simon et les tests de Terman permettent de mesurer le niveau mental d'une façon assez exacte. Il est beaucoup plus difficile d'obtenir des indications précises sur le caractère. L'observation clinique, les renseignements donnés par l'assistante sociale, par la famille et l'instituteur révèlent déjà une partie du caractère du sujet et de ses tendances prédominantes. Les tests de caractère, d'origine américaine, que nous avons modifiés et introduits en neuro-psychiatrie infantile avec Mlle Courtial, nous ont donné des résultats intéressants. Mais nous ne pouvons insister, ici, sur ces tests, ni sur les résultats qu'ils nous ont donnés.

TABLEAU 12

Niveau intellectuel des enfants examinés		
Bien doués	10,8	%
Intelligence moyenne	44	%
Intelligence inférieure	18	%
Niveau limite	9,8	%
Débilité intellectuelle	17	%
Imbécillité	0,4	%

Nous considérons comme niveau limite le niveau mental de 10 ans. Un individu qui atteint le niveau mental de 10 ans n'est plus un débile. Au point de vue social, c'est là le point capital, il est capable de travailler, de gagner sa vie et de s'adapter ; au point de vue légal, il est reconnu capable de discernement. Mais ces sujets sont inférieurs à ceux qui sont mieux doués ; ils se laissent facilement entraîner par des camarades plus intelligents et se défendent mal dans la vie, surtout lorsque leurs capacités intellectuelles n'ont pas été suffisamment développées et que leur niveau scolaire est encore plus bas que leur niveau mental.

Goddard a déjà insisté sur le fait que les imbéciles et les grands débiles sont plutôt rares parmi les délinquants, et qu'il en est de même pour les individus bien doués. Il dit que les uns sont trop peu intelligents pour commettre des délits, alors que les autres sont trop intelligents.

Pour la plupart des délits, il faut une certaine intelligence. Les débiles sont très nombreux parmi les vagabonds. Ceux qui sont bien doués sont mieux préparés pour la vie, ils réfléchissent davantage et se rendent mieux compte des conséquences de leurs actes. Par contre, dans l'exécution d'un délit, ils sont plus habiles et plus rarement découverts et arrêtés, ce qui fausse un peu la statistique à leur avantage.

TABLEAU 13

Troubles du caractère chez les enfants examinés		
Troubles légers	57	%
Troubles graves	40,5	%
Pas de troubles	2,5	%

Dans le petit nombre de cas où l'enfant ne présente pas de troubles du caractère, la cause de la délinquance doit être recherchée exclusivement dans le milieu ; il s'agit de cas sociaux.

Dans la majorité des cas, on constate des troubles plus ou moins graves du caractère. La classification de ces troubles n'est pas toujours facile et elle est parfois arbitraire. Les troubles légers prédominent, ce qui a une certaine valeur au point de vue pronostic. Nous voyons de nouveau que le milieu joue un rôle essentiel dans les causes de la délinquance juvénile ; les troubles graves du caractère semblent être plus fréquents chez les enfants d'intelligence moyenne ou supérieure que chez les enfants d'intelligence inférieure ou les débiles. Nous ne pouvons pas encore donner d'indications exactes à ce sujet.

ÉTAT PHYSIQUE AU MOMENT DE L'EXAMEN MÉDICAL

Tous les enfants ont été examinés au point de vue physique, souvent à plusieurs reprises, soit à la prison de Fresnes, ou dans d'autres endroits, soit au P. E. A., où les enfants avaient été placés.

L'examen clinique a été complété, dans beaucoup de cas, par des examens biologiques. Chez tous les garçons placés au P. E. A., la réaction de Wassermann et la cuti-réaction ont été pratiquées (sauf dans les cas examinés en 1940). Les sujets suspects au point de vue pulmonaire ont été radiographiés ; les troubles endocriniens ont été contrôlés par le métabolisme basal.

L'état physique de l'enfant délinquant n'est pas sans importance ; il donne des indications sur les mesures à prendre et il aide à mieux comprendre la mentalité de l'enfant. Comme nous l'avons déjà dit, l'enfant petit, chétif, malingre, qui est inférieur au point de vue physique à ses camarades, souffre très souvent d'un complexe d'infériorité qui peut l'amener à des réactions d'opposition.

Les stigmates d'hérédosyphilis dénoncent un facteur qui joue un rôle capital dans les troubles du caractère et dans la délinquance ; ils commandent souvent le traitement.

Dans les cas de dysendocrinie et de retard de la puberté, nous pouvons expliquer certaines réactions de l'individu par les causes physiques et en tirer certaines conclusions thérapeutiques.

TABLEAU 14

Etat physique des enfants

Hypertrophie staturale et pondérale.....	5,9	%
Retard du développement physique.....	10,8	%
Chétivité	27,3	%
Infirmités	1,7	%
Stigmates d'hérédosyphilis	13,5	%
— de dégénérescence	16,7	%
— de rachitisme	6,7	%
Dysendocrinie	15	%
Retard de la puberté	6,8	%
Précocité de la puberté.....	4,5	%
— des rapports sexuels	14,4	%

Signes d'alcoolisme acquis.....	10,5	%
Tuberculose	3,7	%
Syphilis acquise	2,8	%
Autres affections vénériennes	1,5	%
Affections nerveuses organiques	5,7	%
Epilepsie	1	%
Affection cardiaque	3,8	%
Affection respiratoire	4,5	%
Enurésie	5,5	%
Autres affections	10,8	%
Bon état physique	20,2	%
Débilité motrice	10,5	%
Tatouages	7,7	%
Signes cliniques d'homosexualité	6,6	%

L'état physique n'est bon que dans le 1/5 des cas ; dans tous les autres cas, l'enfant est chétif ou présente des signes d'une affection plus ou moins grave. Dans 13,5 % des cas, on trouve des stigmates d'hérédosyphilis ; mais il faudrait ajouter à ce chiffre les cas de contamination avouée des parents, ou ceux qui ont été cause de maladies ou de morts dans les générations précédentes (paralysie générale, anévrisme aortique, hémorragie cérébrale ou ramollissement à un âge peu avancé) ; les cas de fausses couches involontaires multiples, ou de mortalité en bas âge, surtout de méningite, etc., sont également suspects.

Il serait intéressant de savoir avec exactitude le rôle joué par l'hérédosyphilis, mais notre étude analytique ne nous donne pas encore la possibilité de répondre à cette question importante.

Les cas de dysendocrinie sont relativement fréquents. Dans 10,5 % des cas, on trouve une débilité motrice. Or, la débilité motrice empêche l'adolescent d'exercer un métier spécialisé ; elle a donc une importance capitale pour l'orientation professionnelle et, de là, pour l'avenir non seulement professionnel, mais aussi moral, de l'individu, un métier spécialisé étant une des meilleures armes dans la vie.

La prostitution masculine, les tatouages, l'alcoolisme acquis, l'homosexualité sont toujours des signes de troubles graves du caractère.

L'énurésie est un facteur fort gênant pour le placement d'un enfant, qu'on ne veut garder nulle part.

L'épilepsie est une autre cause de difficulté ; les enfants épileptiques ne peuvent être placés à cause du danger d'accidents et de blessures pendant une crise. Il est vrai qu'on arrive souvent à supprimer les crises par le gardénaï, à condition qu'il soit régulièrement donné.

L'état physique de l'enfant peut donner des indications précieuses pour mieux comprendre son attitude et pour diriger son orientation, mais parmi les causes générales de la délinquance, il ne joue qu'un rôle secondaire.

LES FORMES DE DÉLITS

Dans le tableau suivant, nous donnons les chiffres correspondants aux différents délits commis par les enfants examinés. Ce tableau ne peut donner de chiffres exacts ; parmi les crimes, on ne trouve pas d'ho-

micide volontaire ; d'autres délits, comme l'incendie volontaire ou les délits sexuels, ont des chiffres très bas. Ces délits sont beaucoup moins fréquents que le vagabondage et le vol dans ses diverses formes. Ils existent pourtant et ils sont plus fréquents que pourrait le faire croire notre statistique.

La plupart de nos dossiers proviennent du P. E. A., qui reçoit les garçons qui lui sont confiés par le Tribunal des Mineurs. Les cas les plus graves : homicides volontaires, incendies volontaires, délits sexuels graves, etc., ne sont pas confiés à un patronage ; les sujets sont condamnés à des peines correctionnelles qu'ils doivent purger en Maisons d'éducation surveillée. Il serait intéressant de comparer notre statistique avec une statistique comprenant la totalité des cas qui sont passés devant les tribunaux de Paris et du reste de la France.

D'après notre statistique, les délits les plus fréquents se rapportent au *vagabondage* et au *vol*. Tous les autres délits sont beaucoup moins fréquents.

TABLEAU 15

Forme des délits

	Isolé	Bande
Vagabondage simple	15	2,9
— associé à vol	5	0,53
— — à prostitution féminine	3	
— — à prostitution masculine	2,03	
— — à port d'arme prohibé	0,69	
— — à mendicité	0,23	0,23
— — à vente illicite	0,5	
— — à infraction à police des chemins de fer	0,54	0,5
— — à abus de confiance	0,23	
Vagabondage spécial	0,75	
Bris d'objets d'utilité publique		0,7
Coups et blessures	3	0,45
Homicide involontaire	0,23	
Incendie volontaire		
Délits sexuels :		
— outrage public à la pudeur	0,7	0,23
— attentats aux mœurs	0,23	
— viol		0,23
Entôlage (prostitution masculine) ..	0,45	
Clasticité maligne	0,25	
Infraction à arrêté d'expulsion		0,23
Faux état civil	0,5	
Vol domestique	1	0,5
— de jouissance	2,2	2,7
— généreux	0,5	
— de compensation	0,23	
Vol utilitaire simple	15	20,8
Cambriolage	4	8
— à main armée	0,7	3,5
Eseroquerie, abus de confiance	5,6	0,23
Grivèlerie	0,23	0,3
Recel	3	

Parmi les cas de vagabondage et de vol, le vagabondage simple et le vol utilitaire simple sont les plus fréquents. Entre ces deux groupes, il existe une différence essentielle : l'enfant qui vagabonde part seul, dans la plupart des cas ; le vol, au contraire, est un délit qui se commet en bande, avec des complices, presque toujours d'autres enfants. Il en est de même pour le cambriolage et le vol à main armée.

Dans tous ces cas, l'élément social, c'est-à-dire le fait d'être en contact avec d'autres individus, est important : l'un excite ou entraîne l'autre sans qu'il soit facile de distinguer l'instigateur, le meneur et les hommes de main. La responsabilité est souvent collective, l'individu est plus courageux, plus audacieux, lorsqu'il agit avec des camarades. Dans d'autres cas, les enfants moins intelligents ou plus jeunes sont exploités par des camarades plus âgés ou plus rusés, ou par des adultes, et dans quelques cas même par leurs propres parents.

L'escroquerie, l'abus de confiance sont des délits qui sont commis, en général, par un individu isolé. C'est le contraire pour le recel. En prenant tous les cas de vagabondage et tous les cas de vols, nous obtenons les chiffres suivants :

Vagabondage : individus isolés	27	%
en bande	4	%
Vols : individus isolés	29	%
en bande	36	%

S'il s'agit de récidivistes, nous en trouvons 28 % dans les délits commis isolément, et 18 % dans les délits commis en bande ; en tout : 46 %.

Ainsi, *presque la moitié de nos enfants sont des récidivistes.*

Nos recherches analytiques ne nous donnent pas la possibilité de mentionner, pour chaque forme de délits, les facteurs sociaux, héréditaires et constitutionnels qui peuvent agir.

Nous ne pouvons pas donner le caractère psychiatrique et social des délits juvéniles ; nous avons étudié ce problème dans un rapport au XXXIX^e Congrès des Médecins aliénistes et neurologistes de France et des pays de langue française (1). Nous renvoyons à ce travail qui, surtout pour les fugues et les vols dans leurs diverses formes, tâche d'établir des rapports entre les délits et les facteurs psychiques ou sociaux qui les conditionnent.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Nos recherches se fondent sur l'étude de 400 cas de délinquance juvénile. La plupart de ces cas (250) proviennent du Patronage de l'Enfance et de l'Adolescence, et de l'Aide morale à la Jeunesse traduite en Justice.

Les dossiers des 250 cas du P. E. A. sont les plus complets. Nos recherches ont eu pour but l'étude des divers facteurs de la délinquance juvénile, qui est « la plus importante des questions criminologiques », car la plupart des délinquants et des criminels commencent leur carrière antisociale dès leur jeunesse.

Nous pouvons résumer les résultats de notre enquête de la façon suivante :

1) *Notre travail est seulement analytique* ; il donne une série de facteurs isolés, mais il ne nous indique pas quels facteurs s'associent, ou doivent s'associer,

(1) G. HEUYER, ... XXXIX^e Congrès des médecins aliénistes et neurologistes de France et de langue française (Bruxelles, 1935).

pour qu'un individu devienne un délinquant ou un criminel. Il se rapporte surtout à certains groupes de facteurs comme l'hérédité, le milieu familial, la constitution, l'instruction scolaire et professionnelle du sujet et la fréquence des divers délits. Notre travail ne donne pas d'indications sur les facteurs personnels qui peuvent entrer en jeu.

2) *Le milieu familial* joue un rôle important dans l'étiologie de la délinquance juvénile. Ce n'est que dans 12 % des cas que la famille est normalement constituée ; dans 88 % des cas, elle est dissociée par différents facteurs ; dans 60,6 % des cas, il existe une association de plusieurs facteurs.

3) Dans 17,3 % des cas, la délinquance a lieu chez des enfants uniques, et dans 3/4 % chez des enfants appartenant à des *familles nombreuses*. Nous ne pouvons pas confirmer l'affirmation de Postma : que la plupart des délinquants provenant des familles nombreuses se trouvent dans la première moitié des enfants.

Les familles nombreuses fournissent plus de 1/3 des délinquants ; de plus, la débilité intellectuelle est plus fréquente parmi ces enfants que parmi ceux des autres familles. Ce fait est assez démonstratif pour prouver qu'un encouragement à la natalité sans limite, et sans choix, présente de graves dangers. Il serait désirable de consacrer des recherches spéciales aux familles nombreuses.

4) Dans 65,2 % des cas, les enfants manquent de surveillance, soit par négligence des parents, soit que ceux-ci travaillent tous deux hors de la maison. Dans 8,5 % des cas, l'éducation est activement mauvaise.

5) *Les conditions affectives* où vivent les enfants laissent beaucoup à désirer ; le « milieu affectif » est défavorable dans plus de la moitié des cas.

6) Dans 20 % des cas, il s'agit d'enfants illégitimes ; dans d'autres cas, il s'agit d'enfants légitimes dont les parents sont séparés ou divorcés, remariés ou vivant en ménage. Un grand nombre de ces enfants souffre de cette situation. Dans quelques pays étrangers, ces enfants sont obligatoirement surveillés par un office spécial qui se charge de dépister les cas où existent des troubles graves.

7) La plupart de nos enfants — 93,4 % — sont d'*origine urbaine*. Ce n'est pas un chiffre exact pour le pays entier ; les enfants que nous avons examinés venaient surtout de Paris et de la banlieue parisienne. D'après la statistique des Maisons d'éducation surveillée de la France, 69 % des pupilles sont d'origine urbaine.

8) La plupart des parents des enfants délinquants sont des *travailleurs manuels* ou des *gens de service* : 51,5 % d'après la statistique de l'Administration Pénitentiaire. Le chômage se rencontre dans 21,3 % des cas, chez les parents. Il a une influence nocive sur le milieu familial ; non seulement il est cause de misère matérielle, mais il amoindrit la résistance morale des parents et leur fait perdre peu à peu le goût du travail ; il n'est pas rare de voir l'alcoolisme naître et se développer dans les foyers en chômage.

Quant au logement des enfants, nous avons eu peu

d'indications. Nous savons que 12 % d'entre eux viennent des laudis. Cette recherche serait à compléter.

9) Nos *recherches sur l'hérédité* portent sur deux générations : les grands-parents et les parents. Il n'est pas toujours facile de dire si un facteur, comme l'alcoolisme ou les troubles du caractère, agit comme facteur héréditaire ou comme facteur de milieu ; en général, ils s'intriquent. Parmi les facteurs héréditaires, l'alcoolisme, les troubles du caractère, l'amoralité, la délinquance et la débilité intellectuelle jouent un rôle d'importance variable.

Chez les parents, l'alcoolisme et les troubles du caractère se partagent la moitié des cas ; l'amoralité représente un tiers.

Les cas de syphilis sont plus rares dans notre statistique. Les chiffres ne sont pas exacts ; ils sont à compléter.

Les chiffres que nous avons obtenus sur les antécédents collatéraux ne donnent pas de renseignements importants.

10) Parmi les *antécédents personnels*, ce qui frappe d'abord, ce sont les nombreux retards du premier développement psycho-moteur qui se sont produits dans la moitié des cas. En plus d'un retard général, il y a un grand nombre d'énurésies tardives isolées. Bien que l'hérédosyphilis nous semble souvent à l'origine de ce retard, nous ne pouvons pas encore donner de chiffres précis à ce sujet.

Les affections acquises, les maladies diverses, n'agissent que dans les cas où elles laissent une infirmité, ou un état de faiblesse, pouvant créer, au point de vue moral, un complexe d'infériorité ; d'autre part, en interrompant la scolarité, elles font de l'enfant un retardé scolaire.

Il serait désirable que, dans les préventoria, l'enseignement prit une place plus large que celle qu'on lui accorde actuellement.

11) En ce qui concerne la *fréquentation scolaire* : 4 % de nos enfants n'ont fréquemment aucune école ; 46 % ont fréquemment l'école régulièrement ; 50 % plus ou moins irrégulièrement ; 12 % des enfants ont été renvoyés une ou plusieurs fois de l'école.

Il faut insister sur la nécessité d'une mise en observation ou d'un placement immédiatement après le renvoi de l'école.

Le retard scolaire est très fréquent. Le niveau scolaire n'est normal que dans 28,3 % des cas ; il est abaissé dans 65,5 % des cas ; 6,2 % de nos enfants sont illettrés.

L'Administration Pénitentiaire a 82 % des pupilles qui présentent un retard scolaire.

Ajoutons que 44,6 % de nos enfants ont fait ou commencé un apprentissage ; 55,4 % n'ont fait aucun apprentissage.

Le nombre d'enfants qui présentent un retard scolaire est beaucoup plus élevé que le nombre des débiles ou des enfants d'intelligence inférieure. Cela prouve que nombre d'enfants n'ont pas atteint le niveau scolaire correspondant à leur niveau intellec-

tuel. La faute en incombe à l'insuffisance du nombre des classes et d'internats de perfectionnement.

Dans toutes les villes ayant plus de 30.000 habitants, l'Etat devrait créer des établissements pour les arriérés perfectibles et pour les retardés scolaires. Actuellement, le nombre de ces établissements est infime et, de plus, les enfants n'y restent pas assez longtemps. Beaucoup de parents retirent leurs enfants des instituts médico-pédagogiques quand les assurances sociales ne jouent plus. Les assurances sociales ont été créées pour les cas de maladie ; mais en ce qui concerne les enfants arriérés, il ne s'agit pas de maladie à proprement parler ; c'est l'Etat qui devrait intervenir pour que les enfants soient gardés le temps nécessaire dans les internats de perfectionnement. C'est la condition nécessaire pour obtenir des résultats satisfaisants.

12) Un grand nombre d'enfants délinquants sont des *instables* ; incapables de se fixer à aucun travail, ils quittent leurs places sans raison. Un quart de nos enfants ont été renvoyés de leurs places une ou plusieurs fois ; 60 % étaient sans travail au moment du délit.

L'apprentissage obligatoire est une nécessité absolue pour tous les enfants ; une loi a été promulguée qui l'institue ; elle doit être rigoureusement appliquée. Il est nécessaire que cette loi soit appliquée aussi aux enfants qui passent devant les tribunaux et qui sont confiés à un patronage.

Il faut également créer des écoles d'apprentissage pour les enfants qui n'ont pas obtenu leur certificat d'études et qui sont aptes à un métier spécialisé.

13) Presque tous les enfants présentent des *troubles plus ou moins graves du caractère*. Le dépistage de ces enfants, avant qu'ils aient commis un délit, est d'une importance capitale. Souvent, la séparation de l'enfant et de la famille s'impose. Mais il existe très peu d'établissements pour les déséquilibrés du caractère ; il faut en créer, et en nombre suffisant. Ces établissements ne doivent pas être nécessairement des instituts de « redressement », comme l'école Théophile-Roussel, il faut également des établissements où les traitements médicaux et la psychothérapie puissent avoir une place.

La création d'internats de rééducation pour les enfants au-dessus de 14 ans est une nécessité absolue, car le placement des enfants de cet âge est actuellement presque impossible.

Dans les patronages auxquels les enfants sont confiés par les tribunaux, le travail manuel doit prendre une place importante ; les enfants ne doivent pas rester inoccupés pendant la durée de l'observation.

Dans beaucoup de cas, le placement agricole est la seule solution possible ; elle n'est pas toujours la meilleure. Les enfants placés à la campagne doivent être surveillés et protégés contre toutes sortes d'exploitations.

14) Tous les enfants délinquants, y compris les vagabonds, doivent être examinés, avant leur passage devant le tribunal et avant leur placement, par un médecin spécialisé en neuro-psychiatrie infantile

qui, ensuite, propose le placement de l'enfant dans l'établissement approprié.

Parmi les délits, le vagabondage et le vol utilitaire sont les délits les plus fréquents. Le vagabondage est commis isolément, le vol est commis en bande. Participer à une bande n'est pas toujours un mauvais signe ; l'adolescent, même l'adolescent normal, aime s'associer en bande.

15) *Les causes de la délinquance sont extrêmement complexes*. Nous nous sommes bornés à en montrer un certain nombre qui nous semblent les plus importantes. Cela ne veut pas dire qu'il n'existe pas d'autres facteurs, peut-être aussi importants. Nous n'avons pas parlé des causes psychologiques. Il serait intéressant de les analyser ; dans ce but, il faudrait étudier à fond un certain nombre de cas particuliers.

Il faudrait étudier l'influence des troubles de l'intelligence et du caractère sur les différentes formes de délits ; il serait préférable de partir des adultes qui se trouvent dans les prisons et de faire des examens de l'intelligence et du caractère à l'aide des tests appropriés.

Les tests de caractère indiquent surtout les tendances morbides de l'individu : instables, hypochondriaques, paranoïaques, etc... Il faut savoir quelle forme de délit correspond à telle tendance déterminée de caractère. Ces recherches seraient utiles pour le pronostic de la délinquance juvénile.

Les recherches sur les adultes peuvent nous renseigner sur l'efficacité des mesures qui ont été prises pendant la jeunesse. Mais cette efficacité peut être étudiée d'une façon plus directe, en suivant les individus qui ont été l'objet de nos efforts pendant leur jeunesse.

Rechercher l'influence de l'intelligence et du caractère sur la réadaptation sociale, étudier les cas où celle-ci a réussi, nous donnerait des indications exactes sur le genre de placement correspondant au cas envisagé.

L'étude approfondie du caractère permettrait peut-être de dépister les pré-délinquants, d'intervenir avant l'exécution du premier délit et de préserver ainsi l'enfant de la délinquance, ce qui est le but primordial de tous les efforts.

Nous ne voulons pas terminer ce travail sans insister sur la nécessité d'étendre un système de protection, plus vaste, allant au delà de l'adolescence, jusqu'à l'âge adulte, à la recherche des individus qui furent des délinquants juvéniles. Actuellement, ces individus, dès qu'ils ont dépassé l'âge de 21 ans, sont livrés à eux-mêmes, à leurs tendances souvent désordonnées, à une liberté qui leur est plus néfaste que bienfaisante.

Tous les résultats péniblement acquis sont remis en question. L'amélioration morale d'un délinquant juvénile reste un bien fragile qu'il faut préserver pendant longtemps. Il faut donc créer un organisme de surveillance pour les anciens délinquants comme pour les débiles et les psychopathes, afin de les aider et de leur permettre de s'adapter le mieux possible à la vie sociale.

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

DES

STATISTIQUES PAR ÉTABLISSEMENTS

I IDENTITÉ	Sauv. de l'Ad. A. M. à J.	M.E.S. Fresnes	Patronage de l'Enfance et Adolescence		
	(100)	(50)	1936 (100)	1939 (115)	1940 (35)
Age : 9 ans	1 %				
10 ans			1 %		
11 ans	1 %				
12 ans	1 %		2 %		
13 ans	3 %		7 %	2 %	
14 ans	9 %	2 %	11 %	6 %	2 %
15 ans	23 %	18 %	25 %	10 %	6 %
16 ans	29 %	26 %	30 %	22 %	12 %
17 ans	23 %	36 %	20 %	33 %	10 %
18 ans	9 %	12 %	4 %	22 %	2 %
19 ans		6 %		3 %	3 %
20 ans				2 %	
inconnu	1 %				
Sexe : masculin	94 %	84 %	100 %	100 %	100 %
féminin	6 %	16 %			

II SITUATION LÉGALE DE LA FAMILLE	Sauv. de l'Ad. A. M. à J.	M.E.S. Fresnes	Patronage de l'Enfance et Adolescence		
			1936	1939	1940
Famille normalement constituée.....	19 %	8 %	11 %	8 %	24 %
Famille nombreuse	34 %	32 %	31 %	36 %	42 %
1 ^{re} moitié	21 %	16 %	17 %	22 %	
2 ^e moitié	13 %	16 %	14 %	14 %	
Enfant unique	23 %	18 %	12 %	16 %	21 %
Enfant naturel	19 %	26 %	17 %	18 %	30 %
Famille dissociée par :	4 %	18 %	11 %	8 %	21 %
parents divorcés	10 %	24 %	26 %	25 %	6 %
parents séparés	1 %	4 %	4 %	8 %	6 %
2 parents morts	27 %	30 %	29 %	28 %	44,5 %
1 parent mort	14 %	26 %	16 %	27 %	24 %
remariage d'un parent			1 %	1 %	
— des 2 parents.....	15 %	22 %	18 %	13 %	30 %
concubinage d'un parent			1 %		6 %
— des 2 parents.....	6 %	6 %	3 %	11 %	18 %
maladie					
Anomalies complexes	50 %	68 %	62 %	61 %	69 %

III SITUATION MORALE DE LA FAMILLE	Sauv. de l'Ad. A. M. à J.	M.E.S. Fresnes	Patronage de l'Enfance et Adolescence		
			1936	1939	1940
Débilité intellectuelle : 1 parent.....	14 %	14 %	9 %	11 %	9 %
les 2 parents.....	3 %	4 %		2 %	
Troubles mentaux : 1 parent	3 %	10 %	7 %	10 %	9 %
les 2 parents				1 %	
un collatéral	5 %	2 %		1 %	3 %
Suicide : 1 parent	1 %				
un collatéral		2 %			
Troubles du caractère : 1 parent	30 %	34 %	29 %	31 %	45 %
les 2 parents	11 %	26 %	15 %	21 %	9 %
Amoralité : 1 parent	8 %	34 %	30 %	32 %	15 %
les 2 parents	13 %	14 %	9 %	11 %	6 %
un collatéral	6 %	6 %		8 %	3 %
Alcoolisme : 1 parent	25 %	46 %	39 %	36 %	45 %
les 2 parents	6 %	16 %	7 %	13 %	6 %
un collatéral	2 %	4 %		3 %	18 %
Délinquance : 1 parent	4 %	16 %	6 %	5 %	3 %
les 2 parents	4 %	4 %	2 %	1 %	3 %
un collatéral	4 %	12 %		14 %	3 %
Parents : de races différentes	3 %	4 %	2 %	2 %	3 %
de nationalités différentes	3 %	8 %	3 %	4 %	6 %
les 2 étrangers	14 %	6 %	1 %	9 %	9 %
Manque de surveillance	61 %	74 %	49 %	79 %	57 %
Taudis	12 %	12 %	11 %	13 %	12 %
Education activement mauvaise		10 %	9 %	11 %	13 %
Conditions affectives :					
Jalousie		2 %	1 %	2 %	5 %
Manque de tendresse	17 %	28 %	15 %	30 %	39 %
Antipathie, réaction d'opposition.....	6 %	22 %	23 %	21 %	24 %
Situation inférieure	5 %	2 %	2 %	3 %	12 %
Trop de tendresse, faiblesse.....	18 %	16 %	7 %	12 %	9 %
Association de troubles complexes	89 %	90 %	73 %	89 %	75 %
Pas d'anomalie	2 %	2 %	5 %	1 %	9 %
Pas de renseignements		2 %		2 %	9 %

IV SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA FAMILLE	Sauv. de l'Ad. A. M. à J.	M.E.S. Fresnes	Patronage de l'Enfance et Adolescence		
			1936	1939	1940
Parents d'origine : urbaine	96 %	92 %	94 %	94 %	88 %
rurale	4 %	8 %	6 %	6 %	12 %
Profession des parents :					
ouvriers agricoles			6 %	4 %	6 %
manœuvres, gens de service.....	59 %	50 %	47 %	50 %	61 %
employés, commerçants, artisans	20 %	22 %	17 %	13 %	21 %
professions libérales			3 %	2 %	3 %
professions indéterminées ou inavouées..	6 %	2 %	4 %	5 %	3 %
chômage	15 %	26 %	23 %	26 %	9 %

IV (suite) SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA FAMILLE	Sauv. de l'Ad. A. M. à J.	M.E.S. Fresnes	Patronage de l'Enfance et Adolescence		
			1936	1939	1940
Taudis	12 %	12 %	11 %	13 %	12 %
Logement : 1 pièce				6 %	3 %
2 pièces				6 %	15 %
3 pièces				3 %	24 %
plus de 3 pièces		2 %		2 %	18 %
sans mention		86 %		70 %	28 %

V INDIVIDU	Sauv. de l'Ad. A. M. à J.	M.E.S. Fresnes	Patronage de l'Enfance et Adolescence		
			1936	1939	1940
1) ANTÉCÉDENTS HÉRÉDITAIRES					
A) Grands-parents					
Alcoolisme : 1 lignée	13 %	26 %		22 %	53 %
les 2 lignées		8 %		3 %	
Tuberculose : 1 lignée	11 %	10 %		8 %	15 %
les 2 lignées				1 %	
Syphilis avérée : 1 lignée	5 %	4 %		5 %	6 %
les 2 lignées	2 %				
Hérédité suspecte ou inconnue : 1 lignée	26 %	26 %		28 %	
les 2 lignées	6 %	12 %		13 %	
Troubles du caractère : 1 lignée	7 %	10 %		4 %	21 %
les 2 lignées		2 %			
Amoralité : 1 lignée	2 %	10 %		5 %	
les 2 lignées				2 %	
collatéraux				1 %	3 %
Troubles mentaux : 1 lignée	2 %	2 %		7 %	
les 2 lignées	1 %			1 %	
collatéraux		6 %		5 %	
Suicide : 1 lignée	6 %	2 %		4 %	6 %
les 2 lignées				2 %	
collatéraux					
Plusieurs facteurs associés	18 %	20 %		20 %	6 %
B) Parents					
Alcoolisme : père	30 %	36 %	29 %	30 %	51 %
mère	1 %	8 %	8 %	5 %	9 %
les 2	7 %	16 %	5 %	15 %	3 %
Tuberculose : père	12 %	10 %	4 %	10 %	9 %
mère	9 %	2 %	8 %	4 %	9 %
les 2				2 %	
Syphilis avérée : père	4 %		1 %	1 %	6 %
mère					
Hérédité suspecte ou inconnue : père	3 %	14 %	18 %	10 %	
mère	5 %	4 %	3 %		
les 2	6 %	2 %	4 %	1 %	
Troubles du caractère : père	12 %	18 %	19 %	18 %	30 %
mère	16 %	14 %	9 %	12 %	12 %
les 2	10 %	24 %	12 %	20 %	15 %
Amoralité : père	6 %	16 %	12 %	12 %	6 %
mère	5 %	18 %	14 %	20 %	3 %
les 2	6 %	14 %	8 %	11 %	
Délinquance : père	3 %	10 %	4 %	2 %	6 %
mère	2 %	4 %	2 %	2 %	3 %
les 2	4 %	4 %	1 %	1 %	3 %

Pas de Renseignements

V (suite) INDIVIDU	Sauv. de l'Ad. A. M. à J.	M.E.S. Fresnes	Patronage de l'Enfance et Adolescence		
			1936	1939	1940
1) ANTÉCÉDENTS HÉRÉDITAIRES					
B) Parents (suite)					
Troubles mentaux : père	3 %	2 %	4 %	3 %	9 %
mère		10 %	4 %	7 %	
les 2				1 %	
Suicide : du père	1 %				
Affections neurologiques : père	1 %	2 %		1 %	3 %
mère		2 %		3 %	
Débilité intellectuelle : père	4 %	4 %	3 %	5 %	
mère	10 %	8 %	4 %	7 %	3 %
les 2	3 %	4 %		2 %	
Autres affections graves : père	8 %		1 %	3 %	15 %
mère	9 %	2 %	1 %	6 %	9 %
les 2	1 %			1 %	
Association de plusieurs facteurs	55 %	64 %	72 %	78 %	51 %
2) ANTÉCÉDENTS COLLATÉRAUX					
Arriération intellectuelle : frères et sœurs	5 %			2 %	9 %
demi-frères	1 %				
Troubles mentaux : frères et sœurs	5 %	2 %		1 %	6 %
Suicide : frères et sœurs	1 %	2 %	1 %		
Epilepsie : frères et sœurs	2 %				
Convulsions : frères et sœurs	5 %	4 %		5 %	12 %
Alcoolisme : frères et sœurs	1 %	4 %		3 %	12 %
Troubles du caractère : frères	2 %	6 %		13 %	33 %
demi-frères		2 %		1 %	
Délinquance : frères	3 %	12 %		17 %	15 %
demi-frères	2 %				
Amoralité	7 %	6 %		8 %	15 %
Tuberculose : frères	6 %	8 %		9 %	15 %
demi-frères	2 %	4 %			
Maladies graves	10 %	2 %		2 %	6 %
Morts en bas âge : frères	22 %	10 %		31 %	27 %
demi-frères	3 %			2 %	
Fausse couches de la mère : frères	9 %	8 %		11 %	9 %
demi-frères				1 %	
Affections neurologiques congénitales : frères		4 %		4 %	
demi-frères				1 %	
Association complexe	21 %	10 %		28 %	24 %
3) ANTÉCÉDENTS PERSONNELS					
Naissance :					
avant terme	6 %	6 %	4 %	3 %	6 %
en état d'asphyxie	1 %	4 %	3 %	4 %	3 %
traumatisme obstétrical	6 %	6 %	8 %	10 %	9 %
Premier développement :					
retard	31 %	20 %	29 %	35 %	15 %
dissociation	11 %	8 %	3 %	15 %	6 %
précocité	2 %		1 %	3 %	
énurésie tardive	8 %	22 %	9 %	15 %	21 %
pas de renseignement	5 %	12 %		10 %	39 %
rachitisme	5 %	14 %	9 %	5 %	3 %

V (suite) INDIVIDU	Sauv. de l'Ad. A. M. à J.	M.E.S. Fresnes	Patronage de l'Enfance et Adolescence		
			1936	1939	1940
3) ANTÉCÉDENTS PERSONNELS (suite)					
Antécédents comitiaux :					
convulsions	8 %	12 %	5 %	11 %	18 %
épilepsie	1 %		4 %	2 %	3 %
somnambulisme	2 %	4 %		4 %	
Affections acquises :					
affections neurologiques indéterminées de la première enfance	7 %	8 %	8 %	8 %	
traumatisme crânien	1 %			5 %	
tuberculose pulmonaire	2 %	6 %		1 %	3 %
pleurale	4 %	8 %	1 %	4 %	12 %
osseuse	2 %			1 %	
ganglionnaire	2 %	8 %		5 %	15 %
broncho-pneumonie	5 %	10 %	3 %	13 %	12 %
séjour en préventorium	7 %	12 %	6 %	12 %	24 %
cardiopathie	1 %	4 %	1 %		
maladies infectieuses graves avec séquelles	4 %	6 %		3 %	6 %
otite et mastoïdite	2 %	2 %	2 %	6 %	9 %
santé fragile	2 %	10 %	11 %	5 %	6 %
infirmités congénitales ou acquises	1 %	4 %	1 %	2 %	
affection rénale	1 %	2 %		1 %	
Association de plusieurs facteurs	30 %	34 %	44 %	42 %	42 %
Aucune anomalie connue		6 %	3 %	2 %	18 %

VI SCOLARITÉ	Sauv. de l'Ad. A. M. à J.	M.E.S. Fresnes	Patronage de l'Enfance et Adolescence		
			1936	1939	1940
Fréquentation scolaire :					
nulle	6 %	4 %	3 %	2 %	3 %
régulière	68 %	32 %	35 %	45 %	57 %
irrégulière	26 %	64 %	62 %	53 %	40 %
Ayant fréquenté :					
école publique	73 %	56 %	61 %	55 %	72 %
école privée	1 %	8 %		3 %	
les 2 écoles	20 %	32 %	36 %	40 %	25 %
aucune école	6 %	4 %	3 %	2 %	3 %
Au moment du délit, fréquentation :					
école privée	5 %	2 %		1 %	
école publique	5 %		1 %	2 %	3 %
Renvoi antérieur :	3 %	16 %	5 %	7 %	18 %
1 école		8 %	2 %	2 %	3 %
2 écoles		2 %		1 %	
3 écoles					
Niveau scolaire :	34 %	30 %	24 %	26 %	27 %
normal	55 %	64 %	70 %	71 %	70 %
retard	11 %	6 %	6 %	3 %	3 %
analphabétisme					
Apprentissage	52 %	30 %	45 %	53 %	42 %
aucun	48 %	70 %	55 %	47 %	58 %
Au moment du délit :					
travail	28 %	16 %	28 %	31 %	39 %
chômage	42 %	74 %	61 %	61 %	55 %
à l'école	10 %	2 %	1 %	3 %	3 %
apprentissage	20 %	8 %	10 %	5 %	3 %

VI (suite) SCOLARITÉ	Sauv. de l'Ad. A. M. à J.	M.E.S. Fresnes	Patronage de l'Enfance et Adolescence		
			1936	1939	1940
Renvoi de :	2 %	24 %		31 %	6 %
1 place		6 %		7 %	20 %
2 places		4 %		3 %	6 %
3 places		2 %		2 %	9 %
4 places		2 %		2 %	14 %
5 places		6 %			
plus de 5 places					
Aptes à un métier spécialisé		50 %	52 %	51 %	45 %
Inaptes à un métier spécialisé		50 %	48 %	49 %	55 %

VII INTELLIGENCE	Sauv. de l'Ad. A. M. à J.	M.E.S. Fresnes	Patronage de l'Enfance et Adolescence		
			1936	1939	1940
Niveau mental :					
bien doué	1 %	6 %	10 %	23 %	18 %
intelligence moyenne	58 %	50 %	40 %	33 %	29 %
intelligence inférieure	23 %	14 %	12 %	23 %	15 %
Niveau limite	5 %	12 %	14 %	10 %	6 %
Débilité intellectuelle	12 %	18 %	24 %	10 %	32 %
imbécillité	1 %			1 %	

VIII CARACTÈRE	Sauv. de l'Ad. A. M. à J.	M.E.S. Fresnes	Patronage de l'Enfance et Adolescence		
			1936	1939	1940
Troubles légers	79 %	44 %	62 %	53 %	35 %
— graves	17 %	56 %	36 %	44 %	62 %
Pas de troubles	4 %		2 %	3 %	3 %

IX ÉTAT PHYSIQUE	Sauv. de l'Ad. A. M. à J.	M.E.S. Fresnes	Patronage de l'Enfance et Adolescence		
			1936	1939	1940
Hypertrophie staturale et pondérale	6 %	6 %	4 %	11 %	3 %
Retard du développement physique	8 %	6 %	12 %	9 %	6 %
Chétivité	32 %	36 %	21 %	25 %	15 %
Infirmités	1 %	4 %	1 %	2 %	
Signes d'hérédo-syphilis	8 %	16 %	12 %	18 %	9 %
Signes de dégénérescence	12 %	18 %	15 %	27 %	3 %
Signes de rachitisme	3 %	8 %	7 %	10 %	3 %
Dysendocrinie	11 %	16 %	16 %	20 %	12 %
Retard de la puberté	2 %	2 %	10 %	11 %	12 %
Précocité de la puberté	5 %	4 %	5 %	6 %	
Précocité des rapports sexuels	7 %	18 %	9 %	10 %	34 %
Signes d'alcoolisme acquis	8 %	12 %	6 %	11 %	
Tuberculose	5 %	8 %	1 %	1 %	3 %

IX (suite) ÉTAT PHYSIQUE	Sauv. de l'Ad. A. M. à J.	M.E.S. Fresnes	Patronage de l'Enfance et Adolescence		
			1936	1939	1940
Syphilis acquise	1 %	6 %	2 %	3 %	
Affection nerveuse organique.....	9 %	6 %	5 %	5 %	
Autres affections vénériennes			4 %		6 %
Epilepsie			3 %		
Affection cardiaque	2 %	4 %	1 %	5 %	12 %
Affection respiratoire	3 %	6 %		10 %	6 %
Enurésie		10 %	4 %	8 %	3 %
Autres affections	8 %	12 %	13 %	14 %	6 %
BON ETAT PHYSIQUE	27 %	18 %	15 %	12 %	42 %
Débilité motrice			11 %	10 %	
Tatouages		10 %	3 %	10 %	9 %
Signes cliniques d'homosexualité		12 %	9 %	8 %	

X DÉLIT	Sauv. de l'Ad. A. M. à J.	M.E.S. Fresnes	Patronage de l'Enfance et Adolescence		
			1936	1939	1940
<i>Vagabondage</i> :					
simple : isolé	1 %	16 %	26 %	15 %	20 %
en bande		2 %	1 %	2 %	20 %
associé : <i>Vol</i> : isolé	1 %	4 %	5 %	8 %	10 %
en bande				2 %	8 %
<i>Prostitution</i> :					
féminine	2 %	10 %			3 %
masculine	1 %	4 %	2 %	2 %	
Port d'arme prohibé.....				3 %	
Mendicité : isolé			1 %	1 %	
en bande					
Vente illicite				1 %	3 %
Infraction chemin de fer : isolé..				2 %	10 %
bande.....					6 %
Abus de confiance.....			1 %		
<i>Bris d'objets d'utilité publique</i> : en bande	3 %				
Coups et blessures : en bande	1 %			1 %	
isolé	7 %	3 %	3 %		3 %
Homicide involontaire	1 %				
Incendie volontaire : en bande			1 %	1 %	
<i>Délits sexuels</i> :					
outrage public à la pudeur : isolé	1 %			2 %	
en bande	1 %				
attentats aux mœurs.....	1 %				
viol : en bande				1 %	
entôlage : isolé		2 %			
Clasticité maligne : isolé				1 %	
Infraction à arrêté d'expulsion : en bande				1 %	

X (suite) DÉLIT	Sauv. de l'Ad. A. M. à J.	M.E.S. Fresnes	Patronage de l'Enfance et Adolescence		
			1936	1939	1940
Faux état-civil : isolé					6 %
<i>Vol</i> :					
domestique : isolé			4 %		12 %
en bande				1 %	3 %
de jouissance : isolé	2 %	2 %	2 %	2 %	12 %
en bande	10 %		1 %	1 %	3 %
généreux	1 %		1 %		
de compensation	1 %				
<i>utilitaire</i> :					
simple : isolé	12 %	8 %	23 %	14 %	24 %
en bande	29 %	24 %	15 %	14 %	24 %
<i>cambrilage</i> : isolé	3 %	2 %	2 %	5 %	15 %
en bande	12 %	4 %	3 %	9 %	18 %
à main armée : isolé.....	1 %	2 %			
en bande		10 %		1 %	
<i>escroquerie</i> ou abus de confiance :					
isolé	6 %	6 %	6 %	3 %	9 %
en bande				1 %	
Grivèlerie : isolé				1 %	
en bande					3 %
Recel	3 %		1 %	4 %	12 %
Récidivistes : isolés	16 %	34 %	23 %	32 %	38 %
en bande	9 %	28 %	11 %	18 %	32 %

1) En résumé, cette étude permet déjà de distinguer, selon la provenance des dossiers, 3 degrés différents dans la gravité des délits :

a) Dossiers de la « Sauvegarde de l'Adolescence » et de l' « Aide morale... », concernant en majorité des *individus*

- plus jeunes
- moins intelligents
- ayant moins de troubles du caractère
- rarement récidivistes

Les délits sont en général peu graves.

b) Dossiers de la M. E. S. de Fresnes :

- individus âgés
- parfois intelligents
- troubles graves du caractère dans la majorité des cas
- récidives fréquentes

Les délits sont le plus souvent graves.

c) Dossiers du P. E. A. (les plus nombreux et les plus éclectiques, car : observation, triage, passage) :

- caractères intermédiaires
- délits de gravité moyenne

Tous ces facteurs sont d'ailleurs impossibles à juger quantitativement d'après les statistiques, et nécessitent une certaine interprétation ; exemple : il semblerait *a priori* que la constitution d'une bande soit un facteur de gravité. Pas toujours. Dans les statistiques (A), on est frappé de la forte proportion des

« vols utilitaires simples en bande ». L'étude individuelle des dossiers montre que — loin de témoigner la perversité des délinquants composant la bande — ce fait traduit le plus souvent la suggestibilité, la débilité légère des individus la constituant. C'est par entraînement réciproque progressif et insensible que ces bandes (que le chômage, l'oisiveté, l'absence de surveillance ont créées, plus que la volonté réfléchie de leurs éléments) passent du désœuvrement à l'errance, puis à la recherche des plaisirs faciles et au délit.

2) Les causes de la délinquance sont si multiples, le faisceau étiologique en est si complexe qu'il est impossible de faire la part de chaque élément.

L'étude des statistiques par corrélations serait si compliquée qu'elle semble impraticable.

La solution idéale, parce qu'elle permettrait une véritable comparaison avec la norme, serait de pouvoir effectuer une enquête parallèle sur des individus non-délinquants. Rien ne préciserait mieux quelles sont, parmi toutes les anomalies sociales, héréditaires, intellectuelles, physiques et caractérielles, les plus criminelles.

3) En l'absence de semblable étude, il est nécessaire de reprendre la précédente sur un autre plan. Cette analyse globale est un procédé arbitraire ; elle peut surtout renseigner sur la fréquence relative des différents délits. Il est factice de considérer « la délinquance » comme une entité et de rechercher ses causes.

Il faudrait opérer par catégorie de délits pour préciser les causes de chaque catégorie : par exemple : rechercher, dans un grand nombre de cas de vol, quels sont les facteurs revenant le plus souvent, ceux qui semblent déterminants, et opérer ainsi pour chaque catégorie de délits (vagabondage, prostitution, etc.).

Il est évident que ce ne sont pas les mêmes causes qui déterminent un individu à l'escroquerie et au viol. Et même dans les délits à caractère utilitaire, il serait intéressant de rechercher les facteurs qui déterminent le recours à telle ou telle forme d'infraction ; pourquoi tel adolescent ayant faim recourra plutôt au vol simple, tel autre au cambriolage en bande ; tel autre à la prostitution homosexuelle ou au vagabondage spécial.

Il semble ici (mais l'étude systématique, délit par délit, d'un beaucoup plus grand nombre de dossiers est indispensable pour le confirmer ou l'infirmer) que :

L'intelligence du sujet conditionne plutôt les modalités d'exécution du délit ;

Le caractère détermine le choix du genre de délit (et même probablement la décision du recours aux moyens illégaux (l'étude de dossiers d'adolescents non-délinquants serait intéressante à ce point de vue aussi). Dans la constitution du caractère, de ce « mode de réaction personnelle à une excitation venue du monde extérieur », interviennent, à côté du facteur congénital indéniable, les non moins indéniables modifications acquises, d'ordre social et pédagogique en particulier, qui influent sur le développement du caractère et de l'affectivité. (Cf. G. HEUYER, *Leçon inaugurale*, en particulier.)

4) Healy et Bronner, Alexander et Staub, Mme Morgenstern insistent sur l'importance, énorme à leurs yeux, des facteurs psychologiques d'ordre strictement affectif dans la détermination de la délinquance.

Dans les dossiers étudiés, ces facteurs semblent absolument négligeables en regard des causes sociales et économiques, et constituent seulement une curiosité spéculative ou une exception médico-légale.

D^r G. HEUYER,

18 juillet 1942.

